



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2003-MC-3988

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 581043

DOSSIER N° : 1786

Objet : Finning International Inc.
Demande de dispense de l'inscription à titre de courtier

Vu la demande présentée le 19 décembre 2003;
vu les articles 148 et 263 de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec (la « Loi »);
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la chef du Service du financement des sociétés :

dispense Finning International Inc. de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 500 000 000 \$ en titres d'emprunt non garantis par voie de prospectus préalable de base simplifié, à la condition que le coût total de souscription soit d'au moins 150 000 \$ par personne ou auprès d'acquéreurs avertis.

Fait à Montréal, le 23 décembre 2003.

La chef du Service du financement des
sociétés,

(s) Eve Poirier
Eve Poirier

JMA/pg